



Processus de suivi de fonds

Dans certains cas, il peut être difficile, voire impossible sur le plan de la logistique, de faire envoyer les fonds au compte de contrôle des décaissements. Lorsque les conditions s'y prêtent, nous pouvons décider de conclure une entente de suivi de fonds.

Le processus de suivi de fonds est similaire à celui d'administration de fonds, à l'exception que les fonds ne sont pas envoyés au compte de contrôle des décaissements. Les autres étapes concernant l'envoi de documents restent les mêmes.

1



L'entrepreneur nous informe qu'il a reçu les fonds du bénéficiaire pour un décompte progressif du projet.

2



L'entrepreneur nous fournit les documents liés à l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre du projet ainsi que les preuves de paiement.

3



Nous examinons les documents fournis par l'entrepreneur.

4



Après avoir confirmé que toutes les dépenses ont bien été payées, nous émettons une note indiquant que nous avons révisé les documents du projet et que tout se déroule conformément à l'entente.